



Luc Vellenriter
*Infirmier libéral,
Charleville-Mézières, Grand Est, France,
membre du collectif Modus Bibendi¹*

LA REMISE D'ALCOOL À DOMICILE

L'infirmier en exercice libéral intervient majoritairement au domicile de ses patients. Le mot «domicile» revêt un sens large : c'est la maison ou l'appartement, mais aussi tout autre lieu de vie ou de résidence. Cela inclut les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'hébergement d'urgence via le numéro 115, les squats ou encore les résidences sociales. L'infirmier travaille au plus près de la réalité de ses patients.

Ainsi, les infirmiers libéraux se trouvent souvent face à des consommateurs d'alcool qui passent sous les radars de la prise en charge, par choix, par lassitude d'entendre toujours les mêmes réponses, parce qu'ils ne pensent pas que leur situation puisse s'améliorer, ou enfin parce que cette problématique

ne suscite pas l'intérêt des professionnels ni de leur entourage.

Cependant, l'abstinence, même si elle doit toujours rester envisageable, ne peut convenir à tout le monde. Car les consommateurs d'alcool obtiennent ou espèrent obtenir des bénéfices à leur consommation. Ces bénéfices revêtent différentes formes, telles que désinhibition, anxiolytique...

UN LIEN DE CONFIANCE

Notre mode d'intervention au contact direct du patient dans son environnement nous permet de

libérer rapidement la parole, de tisser un lien de confiance en nous extrayant des représentations communes de l'alcoolisation. Ainsi, nous sortons de la dualité «condamnation morale et condamnation sanitaire» en optant pour une voie basée sur les choix et les possibilités des consommateurs.

Nous constatons que pour échapper au regard des autres ou pour simplement éviter la confiscation de leur alcool, certains usagers sont dans l'obligation de cacher leur consommation, étant donné que les soignants, travailleurs sociaux ou entourage se sentent souvent autorisés à déterminer ce qui est bon ou acceptable pour eux. Ces décisions sont toujours légitimées par une norme propre à ceux qui veulent l'imposer.

De fait, un certain nombre de consommateurs n'ont pas accès à la quantité d'alcool nécessaire à leurs besoins. On assiste alors à des états pathogènes de manque comblés par des alcoolisations massives, avec un phénomène de «yoyo» particulièrement destructeur pour la santé.

Ce sont les raisons pour lesquelles j'ai choisi d'apporter à un certain nombre de mes patients l'alcool qui leur est nécessaire afin d'améliorer leur qualité de vie et leur santé, même si cela peut sembler paradoxal à première vue.

La démarche consiste à déterminer avec l'utilisateur les modes de consommation souhaités et les buts recherchés. Cette étape est souvent biaisée par un discours entendu durant des dizaines d'années qui fait de l'abstinence l'alpha et l'omega de la prise en charge.

Ensemble, nous recherchons à quels moments les consommations sont nécessaires. Si la suralcoolisation est facilement repérable par l'utilisateur ou son entourage, le manque l'est d'autant moins qu'il est souvent encouragé à revenir à une «norme acceptable». C'est en dernier que nous parlons de quantité consommée et que nous allons déterminer la répartition de ces consommations. Il ne s'agit pas d'un plan de soins qui indiquerait les heures et les quantités à boire, mais plutôt d'un schéma qui aide le consommateur à déterminer à quels moments de sa journée ou dans quelles situations l'alcool

est nécessaire. Afin de faciliter la mise en place de ce schéma, il est parfois utile de dispenser l'alcool à domicile afin de sécuriser les apports tout en visant l'autonomie des usagers.

UNE ACTION MENÉE AVEC L'ENTOURAGE

Concrètement, c'est une action qui est menée avec les personnes concernées, mais aussi avec leur entourage. Il peut être parfois compliqué pour des familles en souffrance d'accepter l'idée d'autoriser des consommations auxquelles on impute les difficultés actuelles. Il est parfois tout aussi compliqué de passer outre certains règlements généraux des structures d'hébergement qui ont fait de l'interdit de l'alcool le premier principe à respecter pour y être accueilli. Cette remise d'alcool se fait généralement avec une distribution de médicaments sur ordonnance, ce qui nécessite de tenir compte des effets secondaires et des interactions potentielles.

Il ne suffit pas de rappeler que l'alcool est un produit légal et que chacun est libre de consommer ou non. Il faut aussi porter un véritable plaidoyer pour le respect des usagers. C'est par exemple lorsque l'on se rend compte que la privation entraîne des conflits et génère des suralcoolisations et des manques avec des effets délétères que la réduction des risques Alcool prend tout son sens.

Concrètement, la remise d'alcool s'adresse aux femmes et aux hommes qui sont en difficulté avec la gestion de leur consommation. Et si le financement de l'alcool est assuré par la personne elle-même, nous prévoyons toujours un stock de dépannage dans la voiture qui lui permettra de réajuster ses consommations à la baisse ou à la hausse. L'utilisateur pourra ainsi mieux appréhender son environnement sanitaire et social et retrouver une meilleure qualité de vie.